



Association québécoise  
du loisir municipal



Les unités régionales  
**loisir et sport**  
DU QUÉBEC

**Position de l'Association québécoise du  
loisir municipal et du Regroupement des  
unités régionales de loisir et de sport sur  
la réforme de la compétition de la  
Fédération de Soccer du Québec**

Mémoire présenté à :  
Monsieur Jean-Marc Fournier  
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

14 novembre 2006

Nos remerciements aux professionnels en loisir qui ont participé aux journées d'information ainsi qu'au groupe de discussion. Merci aussi aux membres du Conseil d'administration de l'Association québécoise du loisir municipal et au comité de suivi du Regroupement des unités régionales de loisir et de sport du Québec qui ont contribué à la préparation de cette prise de position.

Nos remerciements tout particulier à:

Mme Josée Longchamp, Unité régionale de loisir de sport du Bas Saint-Laurent;  
M. Michel Belisle, Corporation régionale de loisir et de sport de Lanaudière;  
M. Guy Godin, Ville de Trois-Rivières;  
M. Sylvain Benoît, Ville de Blainville et  
M. Luc Leblanc, Ville de Blainville

Le 3 juin 2005, l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) était interpellée par quelques-uns de ses membres au sujet du projet de réforme de la compétition de la Fédération de Soccer du Québec. L'AQLM entreprit d'abord d'obtenir copie du projet pour en prendre connaissance, puis de réagir auprès de la Fédération.

Il est important de mentionner que, lors de ses premières approches auprès de la Fédération, celle-ci lui fit savoir qu'elle souhaitait que le projet soit adopté par ses instances avant d'effectuer toute démarche d'information.

### **Rencontres d'information**

Après plusieurs discussions avec la Fédération, il a été convenu d'organiser trois rencontres d'information sur le projet à l'intention des professionnels en loisir municipal concernés par le dossier soccer.

Pour la Fédération, ces rencontres se voulaient principalement informatives et il n'était pas question qu'elles aient une influence sur le projet. Il ne s'agirait donc pas d'une consultation auprès des villes puisque le projet était déjà adopté par le conseil d'administration de la Fédération et qu'on en était à l'étape de l'implantation. Ces rencontres étaient plutôt une occasion pour la Fédération de présenter son projet et tous ses aspects techniques en vue d'en faciliter la mise en œuvre avec la collaboration des villes et des autres organisations concernées.

L'AQLM convoqua ses membres et ses partenaires dont les représentants du Regroupement des unités régionales de loisir et de sport du Québec à trois séances d'information, tout en se gardant la possibilité d'analyser la position des participants aux rencontres et, éventuellement, de présenter une réflexion et des recommandations.

Les trois rencontres ont eu lieu entre les mois de mai et juin 2006 à Rosemère, Trois-Rivières et Rivière-du-Loup. Au total, 60 professionnels en loisir municipal y ont participé, mais il y eut aussi des représentants des Unités régionales de loisir et de sport de différentes régions. Les exposés ont porté principalement sur les aspects techniques de la réforme, son bien-fondé et les réflexions de la Fédération en termes de développement des réseaux de compétition et de l'échéancier d'application.

### **Objectifs du présent document**

L'objectif premier de ce document est de transmettre les inquiétudes des participants aux trois séances d'information. Nous ne souhaitons pas faire l'analyse complète de ce projet sur le plan technique, mais plutôt relever un certain nombre de faits préoccupants auxquels les villes sont confrontées et sur lesquels nous désirons attirer votre attention. Le deuxième objectif est de faire connaître notre position sur la question de la concertation fédérations-municipalités et d'effectuer certaines recommandations.

### **Préoccupations générales**

Le projet exprime une logique claire dans ses objectifs : la Fédération de Soccer du Québec vise le développement de son élite. Selon nous, cette démarche soulève bon nombre de préoccupations, comme en témoigne M. Michel Vallée, de l'Association régionale de soccer de Québec :

*« Il est bon à cette période de rappeler aux clubs locaux que les effets sur la structure et leur vocation avec la présence des équipes élite par rapport aux équipes AA devront être planifiés avec soin. Les effets des obligations reliées à la présence d'équipes évoluant dans le réseau AAA avec un nouveau cahier de charges, à la nécessité de financement supplémentaire ainsi qu'à la recherche de bénévoles seront plus lourds. Par ailleurs, il faudra aussi quantifier les besoins sur le plan financier et le nombre d'heures de plateaux supplémentaires requis. » Bulletin d'information de l'ARSQ, vol. 9, n° 5, p. 2 (<http://www.arsq.qc.ca/Documents/rebond0609.pdf>).*

S'il est justifié de prévenir les clubs locaux de planifier avec soin la mise en œuvre de la réforme vu ses conséquences, nous devons aussi insister sur l'importance de planifier davantage avec les villes la mise en œuvre de toute réforme en termes de gestion, de support aux organismes et d'équipements, ce que la Fédération n'a manifestement pas fait.

L'une des principales inquiétudes réside en effet dans les nouvelles obligations qui incomberont aux villes, lesquelles devront assumer en grande partie les investissements et les immobilisations que la réforme exige. Il est notamment question de l'accès à des installations intérieures (terrain synthétique) pour les entraînements et les compétitions, ainsi que de l'aménagement de terrains extérieurs homologués avec vestiaires, bancs des joueurs, estrades, etc.

Quand nous avons tenté de quantifier les besoins sur ce plan, le représentant de la Fédération est demeuré très vague, mentionnant simplement que, selon les dynamiques de chaque milieu, ce sont les organisations locales qui auront à répondre à cette question. Mentionnons que les villes ont leurs limites budgétaires et que, par ailleurs, les besoins en loisir de la population vont bien au-delà de l'activité soccer et de l'élite.

Comme les échéanciers en termes d'investissements supplémentaires sont souvent échelonnés sur plusieurs années, les disponibilités budgétaires seront-elles au rendez-vous quand le projet commencera à être mis en œuvre, soit en 2007?

Précisons que les villes ont investi massivement depuis plusieurs années dans des terrains de soccer en vertu des normes imposées par la Fédération. À titre d'exemple, mentionnons la construction de terrains à 7 joueurs pour les 5 à 11 ans. Le projet de réforme exige maintenant, pour les 11 ans, des terrains à 11 joueurs. Combien faudra-t-il de terrains supplémentaires pour satisfaire à cette nouvelle règle et quelles en seront les conséquences sur le plan récréatif? Également, la Fédération envisage-t-elle d'appliquer cette norme aux joueurs de 10 ans et moins et quand ?

Un autre point important concerne la mobilité des joueurs. Quels seront les effets en matière d'accueil de participants non-résidents? Deux problèmes sont possibles. Un premier surgira lorsque certaines municipalités feront valoir qu'elles ont des politiques accordant la priorité à leurs résidents ou tout simplement que leur programme et leurs équipements leur sont exclusifs. L'autre problème est que les joueurs d'une ville qui a

investi de façon importante dans un terrain homologué pourraient ne pas être retenus sur une équipe AAA au profit de joueurs d'une autre ville.

Devant l'incapacité ou le refus de différentes villes de donner suite aux exigences de la réforme, y a-t-il un risque qu'elles se retirent du réseau fédéré et que la compétition et les ligues soient gérées isolément? En d'autres termes, le risque de création d'un réseau parallèle est-il réel? Déjà nous sommes à même de constater que des villes offrent l'activité soccer sans aucune affiliation à la Fédération.

Notre inquiétude se fonde par ailleurs sur les propos même de la Fédération à l'endroit des intervenants municipaux. M. Éric Leroy, directeur technique de la Fédération, mentionne, en page 21 du projet de réforme : « *Les services offerts en termes d'entretien devraient être comparables à ceux offerts aux arénas! L'infrastructure idéale devrait être localisée sur un site unique (plusieurs terrains) afin de favoriser la dynamique du club (ex. : club house). Évidemment, tout cela dépend du bon vouloir ou de la capacité des autorités politiques.* »

Nous sommes également inquiets des répercussions de la réforme sur les clubs et les parents en termes de coûts à payer ou sur la recherche d'autres moyens de financement. Quels seront les effets de la présence d'équipes évoluant dans le réseau AAA (cahier de charges) sur la tarification reliée à l'utilisation de terrains intérieurs, à l'engagement de ressources humaines tel un directeur technique (dans la mesure où il n'y a pas de ressources bénévoles disponibles) et un physiothérapeute? Ces demandes sont importantes et représentent des investissements supplémentaires pour les clubs et les parents des joueurs.

### **La question des régions**

En dehors des grands centres, les exigences de la Fédération feront en sorte que l'établissement de clubs AAA sera encore plus difficile. Il y a déjà pénurie de surfaces synthétiques et les bassins actuels de joueurs en régions sont-ils actuellement suffisants pour justifier la formation de clubs de niveau AAA?

Les personnes présentes lors de la rencontre à Rivière-du-Loup étaient davantage préoccupées par le développement du soccer en régions. Plusieurs clubs locaux ne sont pas affiliés à la Fédération, ce qui rend l'arrimage difficile avec les clubs fédérés.

Actuellement, la préoccupation des professionnels en loisir municipal dans le Bas-Saint-Laurent est davantage liée au travail de leur association régionale. Il est souhaité que la Fédération adopte un plan de développement spécifique adapté aux régions éloignées.

Dans l'éventualité où une masse critique de joueurs de haut niveau serait développée et où les régions souhaiteraient créer des clubs AAA, la situation serait encore plus difficile puisque les villes en régions ne peuvent satisfaire aux exigences en matière d'infrastructures.

Notre inquiétude est que seuls les grands centres urbains, et encore, pourront prétendre au niveau AAA dans cette discipline. Les athlètes des régions partiront vers les grands centres ou ils cesseront de pratiquer leur sport.

En quelque sorte, la Fédération, par ces mesures, respecte-elle la capacité des régions à se développer à leur rythme dans cette discipline et empêchera-elle les athlètes des régions de développer leur plein potentiel chez eux?

### **Recommandations**

Nous saluons le travail des dirigeants de la Fédération de Soccer du Québec en ce qui a trait au développement du soccer. Depuis plus de 20 ans, nous constatons la popularité grandissante de l'activité et l'augmentation de la clientèle. Il est important de mentionner que tant les villes et les bénévoles que les organismes des différents milieux se sont mobilisés pour soutenir le développement de la discipline au bénéfice de la population. Force est de constater que le soccer est une valeur sûre. Les municipalités ont investi avec le temps des sommes très importantes dans le développement d'équipements afin de répondre adéquatement à la demande tant de sa population que des organismes et des clubs. Sans oublier qu'il reste encore beaucoup à faire sur ce plan.

Alors que le soccer connaît des records de participation et que le soutien à l'initiation est primordial, la Fédération réforme la structure de la compétition pour favoriser le développement de son élite. Nous sommes inquiets du risque que cette réforme se fasse au détriment de la participation de masse et du travail de développement accompli par les partenaires du milieu municipal depuis plus de 20 ans.

Il est entendu que nous sommes prêts à appuyer les recommandations d'une fédération pour le développement de son élite, mais pas à n'importe quel prix.

D'ores et déjà, nous offrons notre collaboration à la Fédération de Soccer du Québec pour favoriser l'implantation du projet en tenant compte des préoccupations et problèmes soulevés. Il y a trop de questions et d'inquiétudes qui n'ont pas été abordées pour s'assurer que le projet réponde non seulement aux attentes de la Fédération, mais aussi aux attentes des villes, des clubs, des joueurs et des parents dans le respect des limites financières de chacun.

Plus particulièrement, nous offrons notre collaboration à la Fédération pour analyser en profondeur les conséquences de la mise en œuvre de cette réforme sur les emplacements et les équipements municipaux, et des partenaires scolaires notamment, ainsi que sur leur gestion et proposons de trouver avec eux des correctifs à apporter au projet lui-même.

Il est par ailleurs souhaitable qu'une concertation fédérations-municipalités soit effectuée dans les régions pour favoriser l'implantation de la réforme selon les particularités de chacune d'elles.

## **La concertation fédérations-municipalités**

À titre de mise en contexte, lorsque la Fédération de Soccer du Québec a adopté son projet et l'a présenté aux gens du loisir municipal, la première réaction de l'ensemble des professionnels en loisir municipal fut la surprise. Une fois de plus, une fédération mettait en œuvre un programme ou effectuait des changements sans avoir mis à contribution les municipalités et les partenaires concernés dans le processus de réflexion ou de consultation.

Ce premier constat en amène un autre. Par cette façon de procéder, une fédération sportive démontre qu'elle ne reconnaît aucunement la contribution essentielle des municipalités dans l'accueil et la gestion de la plupart des équipes et des installations. Par ailleurs, il est manifeste que ces fédérations tiennent pour acquis que les villes s'engageront dans les nouvelles orientations qu'elles ont adoptées et, inévitablement, qu'elles en assumeront certains frais de mise en œuvre.

Au-delà des inquiétudes reliées à des modifications proposées par une fédération, nous constatons que le plus important irritant est le manque de concertation et de reconnaissance de la contribution de chaque partenaire et le non-respect des rôles et responsabilités de chacun.

Depuis plusieurs années, les municipalités sont placées devant des faits accomplis. Elles ne peuvent apporter leur expertise et soutenir tous les efforts de développement d'une discipline. Ainsi, les athlètes, les bénévoles et les fédérations elles-mêmes sont privés de tout le potentiel que permettrait de développer le travail conjoint et concerté de plusieurs partenaires.

Pour l'AQLM et les professionnels en loisir municipal ainsi que le Regroupement des unités régionales de loisir et de sport du Québec, tous les projets ayant une implication sur les emplacements et les équipements municipaux, ainsi que sur leur gestion, devraient faire l'objet de rencontres préalables entre toutes les organisations concernées. Ces consultations et ces échanges permettraient d'assurer un développement plus harmonieux des emplacements et des équipements, et, par le fait même, des disciplines sportives, dans le respect de la capacité des villes de réaliser des investissements nouveaux ou une mise aux normes de ces emplacements et équipements.

En ce sens, nous recommandons que soit instauré, avec l'ensemble des fédérations, un processus de concertation permanent avec les villes et les régions dans le but de trouver des moyens permettant d'assurer le développement des disciplines sportives dans le respect des capacités de développement des villes et de leurs responsabilités.

Nous recommandons d'inclure dans ce processus de concertation les commissions scolaires, les cégeps et les universités qui sont propriétaires d'infrastructures sportives.

Nous recommandons que des modifications soient apportées à la Convention d'objectifs et de résultats attendus (CORA) de sorte que la consultation des villes et des autres

intervenants concernés soit obligatoire et réalisée dans des délais raisonnables, dans le cadre de tout projet d'une fédération touchant les infrastructures et leur gestion. Nous avons appris dernièrement que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport est à revoir ces ententes avec les fédérations. Il s'agit d'une belle occasion pour s'assurer que les villes et les fédérations s'associent dans la poursuite d'objectifs de développement, dans le respect des responsabilités des partenaires et la capacité de payer des citoyens.

En matière d'investissement dans les infrastructures de loisir au Québec, nous insistons sur l'importance du partenariat avec le milieu. Il est primordial de contribuer à une offre de loisir qui correspond aux besoins de la population, en vertu du principe d'accessibilité universelle. Il est donc souhaitable que le Fonds pour le développement du sport et l'activité physique ne soit pas consacré principalement à la mise aux normes selon les exigences des fédérations dans le cadre de différents projets, mais également à la bonification de l'offre.

Nous sommes conscients qu'il y a là un défi majeur que nous devons tous relever en partenariat. Il est entendu que nous reconnaissons aux fédérations le leadership de leurs disciplines. Elles sont en mesure de proposer des orientations porteuses de changement et d'avancement, mais elles doivent également s'assurer que l'ensemble de leurs partenaires partagent ces orientations.

Nous souhaitons que des changements significatifs soient effectués pour l'avenir et vous remercions de l'attention que vous porterez à nos recommandations.

Patrick Lafleur  
Directeur général